Mairie d'Erquy

11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

Erquy, le 23 novembre 2020

A L'ATTENTION DES USAGERS DU PORT

Objet
Demande de mouillage 2021

Suivi par
Service technique
02 96 63 64 65
ast@ville-erquy.com

Madame, Monsieur,
Chers Plaisanciers,

Vous trouverez ci-après un formulaire à nous retourner dûment complété, pour votre demande de mouillage 2021 dans nos ports de plaisance ainsi que l'adhésion au CLUPIP si vous le souhaitez.

Le règlement du port est disponible à l'accueil de la Mairie d'Erquy et téléchargeable sur le site www.ville-erquy.com. Nous vous demandons de bien vouloir le lire attentivement et de le respecter scrupuleusement.

Chaque année, les services municipaux et les élus, en concertation avec l'association des plaisanciers et les représentants du CLUPPIP, travaillent ensemble afin de vous proposer l'emplacement le plus adapté à votre bateau.

Nous attirons également votre attention sur l'importance de nous communiquer les coordonnées des personnes ou prestataires à contacter en cas d'urgence, et de prévenir le Maître de Port pour l'installation de votre bateau.

Tout contrat arrivé après la date du 20 décembre 2020 ne sera pas étudié prioritairement et la place occupée en 2020 ne sera plus acquise.

Une fois le plan de mouillage fait, vous recevrez votre contrat précisant le mouillage qui vous a été attribué.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers plaisanciers, nos très sincères salutations.

MAIRIE D'ERQUY
Côtes d'Armor

Henri LABBE
Maire d'ERQUY

Soutenez les Sauveteurs en Mer d'Erquy
http://station-erquy.snsm.org/

Mairie d'Erquy
11 square Hôtel de Ville
BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
Fax : 02 96 63 64 70
info@ville-erquy.com
www.ville-erquy.com

Cadre réservé à la commission communale :
Attribution 2021

Port : …….. **Emplacement :** ……

CONTRAT DE MOUILLAGE 2021

A COMPLETER ET TRANSMETTRE POUR LE 20 DECEMBRE 2020 AU PLUS TARD

Avertissement

Nous insistons fortement pour que ce contrat soit entièrement et correctement complété et signé de votre part. Tout contrat incomplet, erroné ou parvenu hors délais sera traité dans un second temps.

Toute demande d'annulation après le 1er avril, ne sera pas prise en compte conformément au règlement des ports.

Afin de faciliter la gestion de votre contrat, merci de bien vouloir cocher l'une des cases ci-dessous :

- ❑ **Je dépose un contrat de mouillage pour le même bateau qu'en 2020**
- ❑ **J'ai changé de bateau** : merci de retirer un imprimé de contrat de mouillage vierge à l'accueil de la Mairie ou directement sur Internet www.ville-erquy.com, renseignez-le en vous conformant aux instructions, et joignez-le au présent document
- ❑ **Je ne renouvelle pas mon contrat de mouillage :** retournez ce document signé à la Mairie d'Erquy

Merci de renseigner votre e-mail: nous privilégions la communication des informations par voie électronique.

NOM - Prénom :		
Adresse principale :		
Téléphone portable :	**Téléphone domicile :**	
Téléphone autre :	**Courriel :**	
Adresse estivales :		
Nom du bateau :	**Immatriculation :**	
Modèle :		
Longueur de coque :	**Maître bau :**	
Tirant d'eau :	**Masse :**	**Puissance :**
Prestataire à contacter en cas d'urgence :		

Port souhaité	Période souhaitée
PORT CENTRE ☐ **mouillage Vieux Port** *Pas de râtelier : mise à disposition d'annexe et en période estivale d'un passeur: forfait imposé de 40€ TTC par mouillage* ☐ **mouillage Nouveau Port** Râtelier ☐ Oui ☐ Non ☐ **mouillage Extension** Râtelier ☐ Oui ☐ Non	☐ **Saison** (Du 1er avril au 31 octobre 2021) ☐ **Période inférieure à la saison :** - ***Période 1 :*** du ……/……/ 2021 au ……/……/ 2021 - ***Période 2 :*** *(si plusieurs périodes de présence entrecoupées de périodes d'absence)* du ……/……/ 2021 au ……/……/ 2021
PORT des HÔPITAUX ☐ **mouillage les Hôpitaux** Râtelier ☐ Oui ☐ Non ☐ **mouillage Saint Michel** Râtelier ☐ Oui ☐ Non	

J'ai pris connaissance et accepte les termes du règlement des ports d'Erquy saison 2021.

Fait à …..... **le** ……

Le demandeur « Lu et approuvé »
signature

La collectivité

Contrat signé à retourner à la Mairie d'Erquy avant le 20 décembre 2020 accompagné de :

- un justificatif de propriété (copie de l'acte de francisation ou de la carte de circulation),
- l'attestation d'assurance pour l'année 2021,
- dans le cas d'une première demande, la photographie de profil du bateau concerné par la présente demande.

Le Trésor Public vous adressera directement une facture.

Dossier à envoyer à l'adresse suivante :

Mairie d'ERQUY - Service Ports de plaisance
11 square de l'Hôtel de Ville – BP 09
22 430 ERQUY
ast@ville-erquy.com

Le Comité Local des Usagers Permanents des

Installations Portuaires de Plaisances

(CLUPIPP) – usagers du port centre

Le CLUPIPP rassemble uniquement les titulaires d'un contrat de poste d'amarrage ou de mouillage d'une durée supérieure à six mois.

Le CLUPIPP se réunit une fois par an pour recevoir communication des projets et bilan concernant le fonctionnement du port centre.

La participation au CLUPIPP n'est pas automatique, les titulaires d'un contrat éligible doivent s'inscrire sur une liste tenue à jour par le gestionnaire du port. Pour ce faire vous devez retourner le coupon réponse ci-dessous :

COUPON REPONSE
A retourner dûment compléter avec le contrat de mouillage 2021
A la mairie, 11 square de l'hôtel de ville, 22430 ERQUY

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Inscription sur la liste du CLUPIPP : ☐ **OUI** ☐ **NON**

Date :
Signature,

Le Conseil Portuaire et le CLUPIPP

Le port de plaisance d'Erquy et un port départemental dont la délégation de service publique a été confiée à la mairie d'Erquy. En tant qu'usager du port vous contractez un droit d'amarrage ou de mouillage, assorti d'un droit d'usage des facilités du port. Au titre des règles de droit applicables (code des transports) vous êtes représentés au conseil portuaire.

Sa composition intègre des représentants de tous les intervenants du port notamment du département, de la municipalité, de la CCI, des pêcheurs et des plaisanciers.

Les membres du CLUPIPP ont pour rôle principal d'élire en leur sein, sur candidature, les représentants des usagers au titre de la plaisance au conseil portuaire.

Représentants du CLUPIPP : mandat 2017 – 2022 :	
TITULAIRES	***SUPPLEANTS***
Bernard Gapaillard	Fabien Remond
Jean-Pierre Guivarch	Jean-Claude Vigneron
Roger Le Bozec	Michel Leclanger

Les prochaines élections auront lieu courant 2022.